

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII)

RAPPORT ANNUEL 2019-2020



Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

La SOGFII et son mandat

a) Création de la SOGFII

La Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII) a été constituée en personne morale à titre d'entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario le 30 avril 1999. Le 22 juin 1999, le gouvernement fédéral a agréé la SOGFII à titre de fonds agréé, au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), aux fins de réception et d'investissement des allocations du Programme d'immigration des investisseurs (PII).

b) Objectif principal

La SOGFII a été créée pour servir au gouvernement de l'Ontario de mécanisme de réception et d'investissement de la part ontarienne des fonds des investisseurs immigrants, comme l'exige le gouvernement fédéral dans le cadre de son PII. La principale responsabilité de la SOGFII est de recevoir et d'investir la part ontarienne des fonds provenant des investisseurs immigrants et de rembourser ces derniers à l'échéance de leur placement cinq ans plus tard.

L'objectif général de la SOGFII est de créer ou de maintenir des emplois en Ontario afin de favoriser le développement d'une économie forte et viable, conformément aux exigences du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR) du Canada.

c) Statut de la SOGFII

Dans son budget 2014, le gouvernement fédéral a annoncé l'abandon du PII. En juillet 2017, l'Ontario a déclenché une suspension en vertu du RIPR et n'accepte plus à ce titre d'allocations d'IRCC pour permettre à la SOGFII de cesser progressivement ses activités d'ici à 2022-2023.

d) Gouvernance et gestion

La SOGFII rend compte au ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences par l'intermédiaire du président du conseil d'administration. Le conseil d'administration doit compter au moins trois membres pour que le quorum soit atteint durant toutes les réunions. Les membres du conseil sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le conseil d'administration comptait trois membres à la fin de l'exercice financier clos le 31 mars 2020 :

Nom	Poste	Date de nomination	Rémunération
Patricia Perez	Présidente du conseil	Le 12 mars 2020	<i>Néant</i>
Mara Bakic	Vice-présidente du conseil	Le 15 février 2017 (reconduite le 27 février 2020)	<i>Néant</i>
Michael Reid	Membre du conseil	Le 21 mars 2019	<i>Néant</i>

Cinq attachés d'administration exécutaient les activités quotidiennes de la SOGFII à la fin de l'exercice financier clos le 31 mars 2020 :

Nom	Poste	Date de nomination	Rémunération
Morgan Owen	Présidente	Le 31 mars 2020	<i>Néant</i>
Adam Feather	Administrateur général	Le 31 mars 2020	<i>Néant</i>
Monica Leone	Directrice générale des finances	Le 31 mars 2020	<i>Néant</i>
Tyler Hargreaves	Secrétaire	Le 23 octobre 2015	<i>Néant</i>
Asokan Sadasivan	Comptable	Le 23 octobre 2015	<i>Néant</i>

Fonctionnement et rendement du programme :

Mesures du rendement :

1. S'assurer que les fonds sont garantis et obtenir un rendement des investissements positif
2. Stimuler le développement économique et la création d'emplois en investissant dans les infrastructures publiques

L'Ontario a toujours adopté une approche prudente en matière de placement, étant donné que la province est tenue de rembourser les fonds aux investisseurs immigrants au bout de cinq ans. Au départ, l'Ontario n'utilisait l'intérêt couru sur le capital que pour investir dans le développement économique et la création d'emplois, à l'instar des autres provinces. Par la suite, en 2010-2011, après discussion avec le gouvernement fédéral, cette approche a été modifiée de sorte à investir la totalité des allocations reçues. L'entente de prêt/facilité de crédit conclue entre la SOGFII et la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (SOII) – aujourd'hui Infrastructure Ontario (IO) – a facilité le processus. Cette entente stipulait que les fonds prêtés par la SOGFII seraient consacrés à des projets

d'infrastructure et à la création d'emplois. À l'expiration de l'entente en décembre 2015, la SOGFII a commencé à investir dans des obligations zéro coupon.

En 2019-2020, la SOGFII a continué de gérer les placements en vertu de l'énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP) pour assurer la conformité à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Canada).

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'Ontario a déclenché une suspension de fonds en vertu de la LIPR. En conséquence, l'Ontario ne reçoit plus d'allocations provinciales et la SOGFII cessera progressivement ses activités d'ici à 2022-2023. La SOGFII se concentre désormais sur la gestion des placements existants et le respect des exigences de remboursement. L'Office ontarien de financement (OOF) gèrera les fonds pour s'assurer que toutes les obligations de remboursement sont respectées et surveillera le processus de remboursement en collaboration avec le comptable de la SOGFII. De plus, la SOGFII continuera de fournir des renseignements à IRCC, conformément aux exigences de présentation de l'information du PII.

Facteurs de risque :

La SOGFII est exposée au risque de taux d'intérêt chaque fois que des fonds provenant d'immigrants sont investis dans des titres à revenu fixe, car le rendement futur et la valeur marchande de ces placements dépendent des taux d'intérêt en vigueur. Cependant, les risques de fluctuation des taux d'intérêt sont très faibles durant la période de cinq ans des allocations provinciales remboursables, étant donné que l'échéance des titres à revenu fixe coïncide avec celle desdites allocations.

De l'avis de la direction, la SOGFII n'est pas exposée à un risque de crédit ou de change important puisque ses placements sont tous effectués auprès d'apparentés soutenus par la province et qu'aucun n'est libellé en devise étrangère.

Opérations et performance financières :

En 2019-2020, les produits de la SOGFII s'élevaient à 1,3 M\$ et ses charges à 0,2 M\$. À la fin de l'exercice, son actif financier net était de 39 M\$ et elle avait restitué 80 M\$ au gouvernement fédéral. L'actif et le passif financiers de la SOGFII ont diminué depuis 2017-2018, conformément à la réduction progressive de ses activités suite à l'abandon du PII par le gouvernement fédéral.

Pour référence, veuillez trouver ci-joint une copie des états financiers vérifiés.